



**SEDI
ENFOUISSEMENT
RESEAUX :
RUES CHORON ET
FAY**

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/18

L'an deux mil dix-sept, le dix mars, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 28 février 2017

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

ABSENTS : SEVERAC Pascal ;

Secrétaire de séance : Monsieur BERARD Guy.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2015/61 du 27 novembre 2015 prenant acte de l'avant-projet pour les travaux « SEDI – travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité – opération n°15.554.237 ».

Les études et le dossier technique sont à ce jour finalisés. Ainsi, le prix de revient prévisionnel de l'opération est estimé à 53 434 € TTC.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, le Conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du projet présenté et du plan de financement prévisionnel de cette opération, à savoir :

✓ Prix de revient prévisionnel :	53 434 €
✓ Financements externes :	53 434 €
✓ Participation prévisionnelle de la commune :	0 €

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

